



BONNE ANNEE 2016 !

L'année 2015 restera pour la France l'année des attentats, et il nous faudra lutter pour que l'état d'urgence anti-terroriste ne devienne pas un état d'urgence anti-militantisme comme nous avons pu le constater lors de la COP21. Comme nous l'avons fait le 28 novembre à Limoges en « bravant » l'interdiction de manifester, il nous incombe de continuer nos

actions (campagne anti-requins, Tafta et autre NDDL ...) malgré ce « changement climatique ».

Donc bonne année et bonne santé à tous, participation militante suivant les possibilités de chacun et n'hésitez pas à diffuser les informations contenues dans ce bulletin !

Les groupes d'animation des 3 comités locaux

COP 21 au Bourget, mais à côté ... !

De très nombreuses animations, joyeuses, créatives ont mobilisé la société civile internationale dans les rues de Paris pendant 10 jours et vous n'en avez quasiment pas entendu parler.

Un exemple: vendredi 4 et samedi 5 Décembre, à la Maison des Métallos dans le 11ème avait lieu une session du Tribunal International des Droits de la Nature.

Ce tribunal organisé par la « Global Alliance for the Rights of Nature » à laquelle se sont associés « End Ecocide on Earth », « Nature Rights » et Attac est parti d'une initiative citoyenne encadrée par des ONG pour témoigner publiquement de la destruction des conditions de vie sur Terre et proposer une alternative systémique à la protection environnementale. Créé en Janvier 2014 à Quito en Equateur, ce Tribunal des Peuples cherche à collecter des preuves, des témoignages des violations des Droits de la Nature.

Un panel de juristes, des personnalités internationalement reconnues, ont siégé pendant 2 jours devant le public pour récolter des témoignages précis, accablants, de victimes, en particulier de Peuples autochtones et d'experts dans des champs de compétences aussi variés que les extractions des énergies fossiles et la contamination chimique (eau, terre air), la fragmentation hydraulique, la déforestation, l'agro-industrie, les barrages en Amazonie, les atteintes à la biodiversité et à la survie des populations concernées.

Des personnalités aussi connues que Vandana Shiva (OGM, Semences), Belén Paéz

(Fondation Pachamama), Alberto Acosta (Equateur), Chef Raoni (Brésil), José Bové, Allain Bougrain Dubourg, Marie Monique Robin, et pour Attac, Christophe Bonneuil, Geneviève Azam et Maxime Combes ont contribué à l'animation des débats.

Ce tribunal qui a réuni 80 personnes de tous les continents a siégé de façon réaliste sur quelques cas emblématiques. Les contributions des Peuples autochtones, très touchés, voire en voie de disparition, (peuples indigènes d'Amazonie, de l'Alberta...) ont permis de rendre compte de leurs luttes de terrain souvent durement réprimées, avec émotion (paroles) et réalisme (documentaires, photos). Des femmes sont venues rappeler que ce qui touche la Terre affecte aussi les enfants de la Terre.

Les projets en cours en Amazonie sont très préoccupants;

- intensification de la déforestation, soit pour développer des monocultures pour l'agro-business, soit pour exploiter le sous-sol et ce en expulsant les habitants de leurs terres ancestrales,

- les barrages sur le fleuve Amazone avec d'abord la reprise au Brésil du méga barrage de Bella Monte que chef Raoni avait un temps fait suspendre en organisant la résistance, et qui n'est que le premier d'une très longue série prévue sur les affluents.

La modification gigantesque de tous ces écosystèmes laisse augurer des modifications des équilibres climatiques bien au-delà de la région équatoriale.

Le Tribunal International des Droits de la Nature a formulé à la fin des jugements, des recommandations dans une perspective de protection et de restauration de la Terre, en s'appuyant sur la Déclaration Universelle des Droits de la Terre Mère. Cette Déclaration a pour but de faire des propositions d'amendements au statut de la Cour Pénale Internationale de La Haye, permettant la reconnaissance des crimes d'Ecocide et d'Ethnocide.

Le crime d'Ecocide est une reconnaissance d'atteintes aux Communs Globaux qui étant touchés, provoquent un dérèglement du système Terre et du système climatique.

Les sentences prononcées (qu'il faut médiatiser) à partir des jugements émis à Lima permettent de faire avancer les prises de conscience, ont une valeur pédagogique en un premier temps, font une contre publicité aux sociétés impliquées. La mentalité coercitive n'est pour l'instant pas au goût du jour. Pourtant une force se crée par le consensus pour faire émerger un pouvoir des Peuples du Monde. « Nous avons abandonné notre pouvoir aux gouvernants, il faut le reprendre » a déclaré Vandana Shiva.

Pour l'instant, les gouvernements ne sont pas enclins (collusion avec les grandes multinationales et les banques) à condamner et reconnaître ces crimes.

Comme l'a dénoncé le Président du Tribunal, Cormac Cullinan (Afrique du Sud) dans son allocution finale, il va falloir améliorer les termes

de la 1ère Déclaration de Quito en donnant toute sa place à la société civile, aux ONG puisque les Etats sont peu coopérants. Aux problèmes systémiques, on doit répondre par des droits systémiques. Les preuves de violations systématiques des Droits de la Terre Mère sont là. Le Tribunal des Peuples doit connaître une montée en puissance jusqu'à une reconnaissance officielle par l'ONU.

Ainsi le Tribunal des Peuples proposerait une Annexe Zéro, rédigée et signée par les jurés le 5 Déc au soir, à l'article 5 de la Cour Pénale Internationale de la Haye pour une reconnaissance officielle par l'ONU de la Déclaration des Droits de la Nature (condamnation des personnes morales, états, banques, multinationales... au crime d'Ecocide comme dommage significatif et durable à tout ou partie d'un système entendu comme un service éco-systémique lié à un peuple ou une région, avec élargissement des protections aux résistants de terrain).

Les engagements citoyens doivent créer des mouvements humains et solidaires. Partant des mouvements locaux, on doit obtenir l'émergence d'une société écologique qui soutienne l'harmonie entre l'Homme et la Terre Mère. Et Cormac Culligan de conclure : « C'est une grande aventure qui nous embarque avec émotion et énergie vers un futur d'espérance pour faire changer le monde. »

Attac 23

COP 21 : LA VRAIE FAUSSE REUSSITE

Le bilan carbone est catastrophique. Depuis le début de l'année, et surtout après l'été, les médias, nous rabâchaient sur tous les tons que pour la COP21 M. Hollande serait intraitable, il fallait un accord ambitieux et contraignant à la sortie. Qu'en est-il ?

Les larmes de M. Fabius n'attendriront que les irréductibles optimistes, et surtout les faiseurs de mensonges. Comme le dit Maxime Combe d'ATTAC c'est « Une escroquerie intellectuelle » (<https://france.attac.org/actus-et-medias/salle-de-presse/article/reaction-d-attac-france-a-l-accord-de-paris>) . Un des rares aspects positifs est la signature de 195 pays. Il y a donc un début de prise de conscience du danger que représente le dérèglement climatique. Mais si on regarde de plus près, ces signatures n'engagent en rien leurs signataires. Il n'y a aucune contrainte. La grande ambition est de faire baisser la température du globe à -1,5°C d'ici,

d'ici, d'ici... 2100 soit 85 années alors que nous sommes en « ETAT D'URGENCE CLIMATIQUE ». Il sera donc beaucoup trop tard, avec la fonte des glaces, pour tous les pays en bordure de mer et sans compter les atolls et les petites îles qui ont déjà disparu et ceux qui sont à la limite du naufrage. Le changement climatique beaucoup trop rapide entraînera avec lui la disparition d'espèces végétales et animales, ainsi que le changement du métabolisme de notre planète bleue. Curieusement cet accord ne fait nulle part référence à la sortie du charbon, du pétrole et du gaz tant naturel que bitumineux ou de schiste, à la taxe carbone ou tout autre moyen d'endiguer le phénomène. Cet accord prévoit des révisions volontaires d'engagement dès 2020, mais le prochain rendez-vous n'est qu'en 2025 et aucune date pour faire culminer les émissions mondiales et enfin faire redescendre

la courbe. La seule compensation est le stockage souterrain du CO2 (si on croit en cette solution) mais après 2050.

Beaucoup y ont cru, mais fallait-il y croire quand celui qui s'est porté candidat devant l'ONU en septembre 2012 au nom de la France pour cette COP21 n'a pris conscience de l'importance de l'écologie qu'au mois de mai 2012 « *au moment de sa prise de responsabilité* » est cela juste pour laisser « *sa trace* » (déclaration de M. Hollande lors du discours du 27 novembre 2014 à la conférence environnementale de Paris). Rappelez-vous (voir le bulletin n°90 : la Fondation Franco-Américaine, M. Hollande est un « *young leader* » adepte de l'économiste Milton Friedman). Fallait-il y croire quand, après l'annonce de la suspension de tous les permis de forages exploratoires d'hydrocarbures au large de la Guyane, on vire Nicole Bricq qui deux mois auparavant avait pris les fonctions de ministre de l'écologie. Fallait-il y croire quand il débarque Delphine Batho pour avoir dénoncé la baisse du budget 2014 du ministère de l'écologie.

C'est vrai que depuis six mois il s'est démené pour rencontrer les dirigeants de plusieurs pays tels les USA, la Chine et autres. Mais il semble que ses discours et ses atermoiements ne soient que de la stratégie politique. Si la COP21 avait été un échec, à leurs yeux, ce n'était pas de sa faute, il avait employé tous les moyens. Au final, les médias internationaux et nationaux à la solde des grandes multinationales applaudissent la pseudo-réussite, il en est donc le grand vainqueur, alors pour 2017, il sera la grande vedette, même si de très nombreuses voix se lèvent pour déplorer la tricherie.

De plus, comment pouvions-nous y croire si on regarde les transnationales ou grandes entreprises qui ont aidé financièrement cette COP21 ? Google, Facebook, Carrefour, Axa, Caisse centrale de réassurance (CCR), Generali, ainsi que le secteur bancaire (BNP Paribas, la Caisse des dépôts et consignations, ou Suez Environnement) et des grands groupes de l'énergie : EDF, ERDF et Engie (ex-GDF Suez); ou encore Air France, Galeries Lafayette, Ikea, JC Decaux, LVMH, Michelin, La Poste, Renault Nissan. Devant un tel tableau, on est en droit de se demander (mais se le demande-t-on vraiment ?) qui soutient l'autre...

« L'exposition Solutions COP21 » s'est tenue du vendredi 5 décembre au 10 décembre 2015. Sur 1200 m², elle a regroupé des entreprises (voir ci-

dessus), collectivités locales et associations, qui présentaient leurs solutions pour lutter contre le réchauffement climatique. Il s'agissait de l'un des rares événements de la COP21 ouverts au grand public qui ont été, comme par hasard, maintenus depuis l'instauration de l'état d'urgence. Les accès à cette exposition ont été temporairement fermés le vendredi après-midi après la manifestation organisée par plusieurs ONG, parmi lesquelles Attac et Les Amis de la Terre. Ces ONG avaient organisé une fausse visite de cette exposition articulée en plusieurs "groupes". Au cours de cette visite, les militants dénonçaient la bonne conscience verte que s'achètent les entreprises en y participant. Des journalistes se sont également fait évacuer du Grand Palais. Les militants ont été encerclés par de nombreux agents en civil, équipés de brassards "police" ou "sécurité". Puis, le militant qui avait pris la parole a été violemment sorti de la grande nef. Chacun des participants à cette action a ensuite été expulsé. À l'extérieur, un manifestant, monté sur un lampadaire, a déployé une banderole pendant environ une demi-heure. Il a été délogé par un policier d'une unité de secours en montagne, équipé d'un baudrier. "Une trentaine de manifestants ont été repoussés du Grand Palais, puis contrôlés", a indiqué une source policière, qui n'a pas fait état dans l'immédiat d'interpellations. La préfecture de police de Paris avait interdit les manifestations sur les Champs-Élysées et aux abords du Grand Palais, dans le cadre de l'état d'urgence.

Au regard de ces événements est-il possible de croire que nous sommes toujours dans un état de droit et en démocratie ? Qui se demande encore quels sont les donneurs d'ordre ? Si ce n'est le grand patronat des transnationales et de la finance, le MEDEF n'en est qu'un instrument. Quand, il y a quelques mois, nous dénoncions la loi sur le renseignement, nous ne pensions pas que le gouvernement l'utiliserait aussi rapidement. Quand, en plus, ce gouvernement dégage l'Etat d'Urgence pour trois mois, en visant une reconduction, pour mettre en résidence surveillée des personnes qui n'ont rien à voir avec le terrorisme et qui ne sont que des militants de la société civile, alors OUI la démocratie n'est plus en danger, elle est moribonde. Plus besoin de 49.3, il suffit de bâillonner le peuple, avec l'aide des médias qui transforment la vérité en édulcorant les propos, et en triant les images qu'ils diffusent.

Quelques points sur l'accord issu de la COP 21

La satisfaction diplomatique suite à la COP 21 est largement contredite par les critiques de la majorité des ONG. Pourquoi ?

Cet accord entre dans le principe du verre à moitié plein ou à moitié vide selon la perspective qu'on adopte. En effet, il est à moitié plein si on considère que c'est la 1ère fois qu'on a un accord universel qui fixe une limite de température à ne pas dépasser (2°), et même tendre à 1,5°. C'est donc la reconnaissance de la gravité du problème climatique. Un bon début, certes, mais qui a 20 ans de retard ! Sachant qu'il s'agit d'un objectif de principe mais que l'accord ne précise pas vraiment les moyens d'y parvenir, n'est-ce pas en fait un vœu pieux ? Et au final un accord de communication ?

Concernant l'atténuation, on est sorti de la logique de Kyoto qui faisait porter la responsabilité aux pays riches (et donc principaux émetteurs de GES) pour adopter un concept de « responsabilité différenciée » (en gros à chacun selon sa responsabilité et ses moyens) traduite dans les contributions individuelles de chacun des signataires (les INDC), c'est à dire les engagements volontaires de chaque Etat pour réduire ses émissions de GES sur son propre territoire.

Or si on prend la base couramment admise des émissions en 1990, on est déjà à 1° d'augmentation des températures ! Et en l'état des contributions, d'après les analyses du GIEC, on tend plus à une augmentation à 3° qu'à un maximum de 2° ! C'est pourquoi l'accord prévoit que les pays devront revoir leur contribution tous les 5 ans en maximisant leur effort... Rappelons qu'il s'agit d'engagements volontaires et non d'un accord contraignant qui aurait été refusé par les Etats-Unis notamment...

Pour atteindre l'objectif, il faudrait par exemple dès aujourd'hui décider de laisser dans le sol au moins 70% des réserves de fossiles. Mais les pays producteurs, soutenus par les multinationales de l'énergie, ont refusé que soit inscrit tout objectif chiffré en la matière. Peut-on s'en étonner ? Et avec un pétrole dont le prix continue à baisser, conjugué à une course effrénée à la croissance, qui peut croire que la consommation de fossiles va baisser rapidement ?

Un autre point préoccupant concernant la baisse des émissions, est que l'accord parle d'émissions nettes. Techniquement, cela veut

dire que les engagements incluent les capacités d'absorption anthropique, c'est à dire, concrètement, les mécanismes de compensation ou de stockage. Or les techniques de stockage ne sont pas au point, et les mécanismes de compensation sont des sources de spéculations aux conséquences souvent dramatiques pour les peuples (exemple des terres accaparées dans les pays du sud au détriment des peuples autochtones pour « planter des arbres »)



L'adaptation aux changements climatiques est un enjeu majeur pour les pays les plus pauvres et déjà largement impactés (Afrique subsaharienne par exemple), ainsi que pour les Etats insulaires qui sont à terme, faut-il le rappeler, menacés tout simplement de disparition. Les références aux droits humains et des populations indigènes et à la transition juste sont supprimées du corps du texte pour être renvoyées aux préambules. On note par ailleurs un très net affaiblissement du mécanisme de « Pertes et dommages » (termes utilisés pour les effets des phénomènes climatiques extrêmes ou à tendance longue) puisque tout ce qui concerne les responsabilités juridiques est retiré de l'accord.

De plus l'adaptation pour les pays pauvres dépend des financements. Or les fameux 100milliards du Fond Vert ne sont pas garantis par l'accord qui, de surcroît, laisse la possibilité de l'alimenter par des prêts, par des fonds privés, et ne spécifie par clairement de différenciation avec les traditionnelles aides au développement. Globalement, les mécanismes de financement, que ce soit pour l'atténuation ou l'adaptation restent des plus vagues.

En conclusion, on a donc bien un accord, mais tout reste à construire ! Et rien ne garantit qu'il sera suivi d'effets tangibles. La société civile doit donc rester pleinement mobilisée, comme elle l'a

été pendant ces 15 jours de négociations malgré les contraintes de l'état d'urgence. La société civile déclare l'état d'urgence climatique pour que cette planète reste vivable.

ML

LES ACCORDS-LIBRE ECHANGE : POINT SUR LA SITUATION :

Lors des négociations de la COP21 les Accords-Libre Echange en ont été exclus sur pression de l'UE ...

D'après Pascoe Sabido, chercheur et responsable de campagne pour Corporate Europe Observatory : « *Le retrait du texte en négociation des questions liées au commerce (lors de la COP21) n'est pas surprenant puisque l'UE pousse dans cette direction depuis Novembre au moins, d'après le document fuité que nous avons obtenu. Alors que le Parlement européen s'est prononcé, dans une résolution, pour que le texte de Paris soit explicitement protégé du risque d'attaques via le mécanisme ISDS, Miguel Arias Canete et le reste de la Commission européenne l'ignorent et placent les intérêts des majors du pétrole et du gaz avant un accord qui vaudrait au moins le papier sur lequel il est écrit* ».

Nous voyons bien que rien ne change et que la gangrène qu'est la recherche du plus grand profit reste le seul leitmotiv des transnationales. 35 % de tous les différends liés à l'investissement sont liés au pétrole, à l'extraction minière, au gaz et à l'électricité et sont en progression constante. Source: Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED). <http://aitec.reseau-ipam.org/IMG/pdf/paradispollueurs.pdf>

L'initiative citoyenne européenne (ICE) permet à un million de citoyens de l'UE de participer directement à l'élaboration des politiques européennes, en invitant la Commission européenne à présenter une proposition législative.

L'ICE anti-TAFTA a recueilli plus de 3,2 millions de signatures.

En l'espace d'un an, il y a eu trois fois plus de signatures que cela n'était requis afin qu'une ICE soit recevable selon les règles des traités de l'UE. Ces dernières exigent que 7 États membres parmi les 28 pays de l'UE atteignent leur quorum national, seuil minimum de signatures obligatoire pour validation. Or, « *23 États membres ont franchi leur quorum !* » indique Susan

George, membre du comité citoyen de l'ICE. Et d'ajouter : « *Ce large succès indique l'ampleur de l'opposition croissante à travers l'Europe. Les promesses faites en termes de transparence et de consultation citoyenne doivent être suivies d'actions concrètes : une audition devant le Parlement européen doit être organisée par les institutions de l'UE, et la Commission se doit d'agir pour l'arrêt complet des négociations et de la signature de ces traités* ».

Malgré l'ampleur de l'opération, le bureau de Jean-Claude Juncker Président de la Commission Européenne, après la remise de la pétition le 7 octobre 2015, s'est caché derrière des arguties juridiques pour adresser à tous les signataires une fin de non-recevoir.

M. Martin Schulz le 9 novembre 2015 à Bruxelles, Martin Schulz, Président du Parlement européen, a accepté les signatures de l'ICE Stop TTIP lors d'une action de remise en mains propres organisée par le collectif. Il était visiblement impressionné par le très grand nombre de signatures (pour mémoire: 3 284 289 signatures) et a promis deux choses :

- il souhaite demander personnellement à la Commission des pétitions du Parlement européen d'envisager la possibilité d'une audience publique pour l'ICE Stop TTIP.

- il a évoqué l'accord entre le Canada et l'UE, le CETA, le qualifiant de problématique sous sa forme actuelle et a appelé la Commission européenne à entamer des renégociations avec le nouveau gouvernement canadien.

TAFTA : le vendredi 23 octobre marque la clôture de la 11ème session de négociations du traité de libre-échange entre l'Union européenne et les États-Unis (Tafta). Cette session se voulait déterminante pour l'avancée des négociations. Bilan du collectif Stop-TAFTA :

• Les deux parties ont échangé leurs nouvelles offres respectives de libéralisation

des droits de douane. Alors que Bruxelles avait renvoyé l'offre initiale de Washington en 2013, l'estimant très insuffisante, les négociateurs européens sont revenus avec de nouvelles concessions sans même attendre la nouvelle proposition des États-Unis. L'UE propose de libéraliser 97% de ses lignes tarifaires ! Soit un niveau très élevé de suppression des droits de douane – 1% de plus que sa proposition de 2013 – et une marge de manœuvre dérisoire pour la mise en œuvre de politiques économiques.

- La coopération réglementaire, déjà maintes fois dénoncée par notre collectif comme un outil de destruction des normes sociales, environnementales et sanitaires par les lobbies des multinationales, est toujours au cœur des négociations.

Arborée comme l'un des trois piliers de la « nouvelle » stratégie commerciale, la transparence des négociations, en particulier autour du traité transatlantique UE-USA, se résume pourtant, encore et toujours, à une manœuvre de relations publiques. Dans les faits, elle introduit même encore plus d'opacité pour un certain nombre d'acteurs qui pouvaient jusqu'alors accéder aux notes internes de la Commission.

TISA (pour *Trade in Services Agreement*) : est une négociation commerciale lancée début 2013 entre 50 pays soit 70% du commerce mondial. Ils se baptisent eux-mêmes les « très bons amis des services », à l'initiative des États-Unis et de l'Australie. Leur objectif est de poursuivre la libéralisation des services engagée par l'Accord général sur le commerce des services (AGCS, GATS en anglais) de 1994, qui combattait le protectionnisme et ouvrait certains secteurs à la concurrence. C'est en fait le fossoyeur des services publics. TISA est la « tête de pont » d'un autre accord de libre-échange, Fatca, discuté actuellement entre les mêmes

partenaires principaux, les États-Unis et l'Europe. D'ailleurs, TISA reprend l'une des idées maîtresses de Tafta : le principe de « coordination », qui empêche d'imposer une régulation qui porterait tort à l'un des signataires. Autant dire, un moins-disant réglementaire généralisé.

CETA : toujours en attente de ratification prévue pour 2016. Officiellement, le projet d'accord est en phase de « révision juridique » (depuis de longs mois donc). Rappelons que le processus de ratification consiste aux étapes suivantes :

- 1) mise en forme légale (révision juridique) puis traduction dans les 24 langues officielles de l'Union européenne ;
- 2) passage au Comité des représentants permanents (COREPER) qui vérifie la conformité au mandat. A partir de là, le texte ne peut plus être amendé ;
- 3) passage devant un comité de juristes dépendant de la CE pour définir si l'accord est mixte (c'est à dire va au-delà du commerce et de l'investissement) ou pas ; selon la réponse, les états nationaux sont saisis ou pas ;
- 4) passage au Conseil européen, soit au niveau ministériel soit au niveau des chefs d'état et de gouvernement ; le Conseil européen se prononce alors à la majorité qualifiée, sauf si l'accord comporte des clauses qui requièrent l'unanimité (en l'occurrence cela ne devrait pas être le cas) ;
- 5) ratification par le Parlement européen ;
- 5 bis) le cas échéant donc, ratification au niveau des États membres (selon leurs propres règles).

Pour plus d'infos, voir le site d'Attac 87 l'article « bulletin d'information ATTAC n°12 TAFTA-CETA : <http://local.attac.org/attac87/spip.php?article1235>

La prise de conscience de plus en plus importante par les peuples de la nocivité de ces négociations, et l'intensification des manifestations pour les stopper, ébranlent la volonté des gouvernements et des dirigeants de Bruxelles d'imposer des règles qui asservissent ces peuples. L'action citoyenne est la seule action réellement efficace. MV

Sommaire	Page	Sommaire	Page
COP 21 au Bourget, mais à côté ... !	1	Quelques points sur l'accord issu de la COP 21	4
COP 21 : La Vraie Fausse Réussite	2	Les Accords-Libre Echange : Point sur la situation :	5
ENCARTS : Panier du militant		Bulletin d'adhésion	